



Heures complémentaires - catégorie A - Fonction Publique Territoriale

Par **Orchis1212**, le **31/03/2021** à **08:25**

Bonjour,

Actuellement contractuelle catégorie A dans une commune, le trésorier public général refuse de payer les heures complémentaires réalisées en partant du principe qu'étant assimilée catégorie A, je n'ai pas droit au paiement des heures complémentaires.

Je n'arrive pas à trouver d'éléments dans les textes de loi stipulant ce principe pour les catégories A. Je précise bien que ce sont des heures complémentaires et non des heures supplémentaires étant à temps non complet.

Pouvez-vous m'indiquer ce qu'il en est ? Puis-je obtenir le paiement des heures réalisées ou pas ?

Vous remerciant par avance pour l'intérêt porté à ma demande,

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **31/03/2021** à **08:54**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale...

Par **Orchis1212**, le **31/03/2021** à **10:22**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Cela est en cours auprès d'un Syndicat. Cependant, je cherchais à être sûre que ce paiement était possible avec des références de jurisprudence ou

tout éléments écrits permettant d'apporter de la "matière" pour pouvoir me défendre...

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **31/03/2021** à **14:00**

Même s'il concerne les heures supplémentaires, on pourrait penser que c'est la même chose pour les heures complémentaires, je vous propose [ce dossier 1...](#)

Toutefois, j'ajoute [ce dossier 2...](#)